

CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

SÉANCE du 10 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2024

Compte rendu affiché le 15 juillet 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Marielle SERAILLE

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, VERMARE Odile, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : BRETONNIER Yvette- BONNET Fabrice- PERALDO Yves

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Yvette BRETONNIER (pouvoir à Yvan SIMON), Messieurs Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE) et Fabrice BONNET et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25. Il donne lecture du message de Monsieur Yves PERALDO au sujet de ses problèmes de santé qui l'empêche de participer à la séance de ce soir. Monsieur le Maire lui adresse au nom de tout le Conseil Municipal tous ses vœux de prompt rétablissement.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Mme Marielle SERAILLE.

Acquisition contournement Nord : Propriétés DE YTURBE et GAYET,
Monsieur Marc LOTISSIER sort de la salle avant le début des débats.

Monsieur le Maire fait le point sur les acquisitions de terrains en cours nécessaires pour la réalisation du contournement Nord. Il commence par les terrains de la famille DE YTURBE.

Mesdames DE YTURBE ont validé, après quelques échanges, la proposition d'un montant de 10.81 euros/m² soit la somme de 55 860,67 euros pour la vente par elles au profit de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET de 5 167 m² (à prendre dans les parcelles cadastrées section E n° 199, 200, 305, 453 et F n° 392 et 1719).

A l'effet de dédommager les agriculteurs exploitant ces parcelles de la perte d'exploitation, il sera versé une indemnité d'éviction, savoir :

- A Monsieur Fabrice BONNET, exploitant la parcelle cadastrée section E numéro 305, aux termes d'un bail rural sous seing privé depuis de nombreuses années, dont une contenance d'environ 392 m² (matérialisée en bleu sous le numéro C1 au plan de division provisoire annexé) est concernée par la présente opération : une indemnité de perte d'exploitation de 9 000 euros.

Etant ici précisé que Monsieur Pierre Julien GAYET, bénéficiaire d'un bail de pâture en date du 17 octobre 2023 sur la parcelle F n°1719, ne percevra aucune indemnité aux termes de la présente opération, compte tenu du caractère récent de son bail, ne justifiant pas une véritable perte d'exploitation.

Le montant total des prix d'acquisitions et indemnités à verser par la commune est donc de 64 860.67 euros.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce point par un vote : Vote à l'unanimité : Oui : 15 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0.

Monsieur le Maire présente le dossier des acquisitions avec Monsieur et Madame GAYET.

Monsieur Pierre-Julien GAYET et Madame Doriane GAYET ont validé, après quelques négociations, la proposition d'échange avec la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, suivante :

- Cession par Monsieur Pierre-Julien GAYET et Madame Doriane GAYET de 5 325 m² environ (à prendre dans les parcelles cadastrées section E n° 215, 577, 342 et F n°1728) tel que matérialisé en jaune au plan de division provisoire annexé, pour une valeur 1 euros/m² soit la somme de 5 325 euros.

- Cession par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, de 240 m² environ (à prélever sur la voirie existante appartenant au domaine public de la commune) tel que matérialisé en hachuré rouge au plan de division provisoire annexé, pour une valeur de 1 euros/m² soit la somme de 240 euros.

Soit moyennant une soulte de 5 085 euros à verser par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

En outre, à l'effet de dédommager Monsieur Pierre-Julien GAYET, en sa qualité d'exploitant des parcelles cadastrées section E n° 215, 577, 342 et F n°1728, de la perte d'exploitation induite par cette opération, il lui sera versé une indemnité de perte d'exploitation d'un montant de 5 euros/m² soit la somme de 25 425 euros.

Enfin, à l'effet de dédommager Monsieur Pierre-Julien GAYET et Madame Doriane GAYET, de la perte de valeur de leur propriété du fait de la cession amiable susvisée, consentie au profit de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, il leur sera versé une indemnité de perte de valeur d'un montant de 10 euros/m² soit la somme de 50 850 euros.

Le montant total des soulte et indemnités à verser par la commune est donc de 81 360 euros.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce point par un vote : Vote à l'unanimité : Oui : 15 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0.

Il présente la nouvelle proposition présentée à Madame et Monsieur Marc LOTISSIER avec une acquisition de terrain réduite. Cette proposition est en cours d'examen par les potentiels vendeurs.

Monsieur Marc LOTISSIER revient en séance.

Convention de mise en commun d'un agent de police municipale et organisation du poste,

Monsieur le Maire confirme l'arrivée de monsieur Régis Le GOUAR le 1^{er} août 2024. Il présente la convention de mise en commun de ce poste entre les deux communes de Saint Laurent de Chamousset et Sainte Foy L'Argentière. Il donne lecture de cette convention qui expose les modalités de la mise en commune du poste. Le débat s'engage autour de l'organisation et les frais liés. Le Conseil Municipal valide la présente convention.

Contrats de travail pour le restaurant scolaire, création de poste (ATSEM),

Monsieur le Maire présente les différents contrats à durée déterminée à mettre en place pour le fonctionnement du restaurant scolaire à compter du 2 septembre 2024. Il présente également le nouveau tableau des effectifs mis à jour.

Convention paragrêle CCMDL,

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec la CCMDL : « *Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL 28 mai 2024 a délibéré pour un maintien de sa participation financière à hauteur de 13 529,95 € net de taxe et a décidé de solliciter la participation des communes du Rhône à hauteur de 0.37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 642,05 € net de taxe.* ». Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette convention par un vote : Oui 16 (dont deux pouvoirs) – Non : 0- Abstention : 0.

Travaux des commissions,

Monsieur Yvan SIMON : Les travaux des terrains de tennis avancent bien. Le « Pumptrack » est terminé et déjà très utilisé (les abords ont été fauchés et des aménagements sont prévus).

Il présente le devis pour l'installation d'éclairages solaires du lotissement « La Salvatière » « Les Sources » et « Ma Pierre » (avec remboursement du coût des 5 lampadaires de ce lotissement privé par le lotisseur) de la société FONTROCHE (en fourniture seule pour 36 lampadaires) d'un montant de 56 400 euros HT et il faut ajouter la dépose du lampadaire existant, le socle...

Il présente pour les mêmes travaux une estimation du SYDER : Pour tous les travaux, plus les interventions annexes nécessaires comme les ancrages dans les massifs...et la fourniture de lampadaires solaires de la société FONTROCHE, le montant est de 119 700 euros TTC avec un abattement de 50 % soit un coût de 66 450 euros TTC fiscalisés sur 15 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide la proposition du SYDER par un vote : Oui : 16 (dont deux pouvoirs) - Non : 0 – Abstention : 0.

Il présente ensuite le travail de la commission communale avec la MJC qui porte sur l'organisation future de cette association suite au départ de 90 % des membres de l'actuel bureau. Il est proposé d'enlever la limite d'âge de 25 ans et la création d'un bureau directeur gestionnaire de deux pôles : « activités » et « animations ». Suite à la réunion de la semaine dernière, il a été demandé de réfléchir à la constitution du pôle « activités » avec des adhérents qui pourraient participer à cette gestion. A la rentrée, le bureau actuel continue jusqu'à l'assemblée générale.

Monsieur Ludovic CARRET rend compte de la réception des travaux de l'école effectués par l'entreprise RAYNARD pour la création d'un WC et le raccordement du chauffage des classes maternelles.

Il informe d'un projet de travaux pour le local du cabinet d'esthétique par la locataire et d'une éventuelle participation financière de la Commune.

Il expose qu'un rendez-vous a été programmé avec les artisans pour l'aménagement du bureau du policier municipal.

Pour la sonorisation du centre-bourg : Un état des lieux et un recensement de l'existant par l'entreprise TECHNIC'S ELEC SERVICE est nécessaire pour un devis d'un montant de 1 932.00 euros HT que le Conseil Municipal valide.

Une discussion s'engage sur la vidéo-surveillance du centre-bourg et des pôles sportifs.

Madame Isabelle LOTISSIER : La vogue se met en place avec l'installation des forains sur la Place du Marché aux Veaux.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte de la réunion de la commission « transition écologique de la CCMDL » avec les nouveautés pour les zones d'accélération des énergies renouvelables. Mais aussi les nouveautés pour le transport avec la création d'une ligne 143 entre L'Arbresle et Saint Symphorien sur Coise (7 allers-retours par jours) et un renforcement des horaires des lignes 2ex et 142.

Il annonce la visite du marché aux veaux de Saint Etienne. Les apports au marché aux veaux de Saint Laurent de Chamousset sont toujours en dent de scie mais les cours restent élevés. Un apéritif d'été avec tombola pour les agriculteurs est organisé le lundi 29 juillet 2024

Madame Odile VERMARE annonce que la commission « marché forain » travaille sur l'animation de la fête de la gastronomie 2024.

Monsieur Thierry LOISON annonce l'ouverture du magasin de chaussures « La Sabottine » le 23/08/2024. Pour la rue de l'Eglise : Départ d'OXYRIA et arrivée de Monsieur REYNAUD et son magasin d'informatique.

Monsieur le Maire informe que le cabinet vétérinaire fermera à partir du 31 juillet 2024. Le propriétaire des locaux souhaite qu'un vétérinaire vienne s'installer rapidement. Monsieur le Maire précise que la Commune recherche actuellement un repreneur pour cette activité.

Madame Sandrine BOINON annonce l'installation du nouveau panneau lumineux « Place du Plâtre » courant septembre 2024. Elle remercie les élus pour leur participation à la distribution de la Lettre information n°36.

Elle recommande le très beau reportage de « Monts Actus » sur la fête du sport.

Questions diverses.

Monsieur le Maire annonce la réception des locaux du Pôle Culturel le 11 juillet 2024.

Madame Marie-Jo DELORME annonce le nouveau nom donné à la Bibliothèque « Le Grenier à la Page » qui devient « Médiathèque la Cour à la Page ».

Monsieur le Maire annonce la mise en place de la circulation rue Cour Denis à partir du mardi 16 juillet 2024.

Monsieur Alain GIRAUD fait remarquer que la façade de la salle pluriactivités se dégrade.

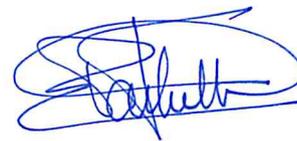
Madame Odile VERMARE demande quand ouvre la structure ADAPEI. Monsieur le Maire annonce une mise en activité du site octobre 2024.

Monsieur le Maire conclut la séance en souhaitant de très belles vacances d'été à tous.

Séances programmées pour 2024 : 12/09/2024-17/10/2024-21/11/2024 -19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE